

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 5 novembre 2012 vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers, Claude Monière, François Thibault, Michel Hamelin, Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

12-11-198

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points en italique, le point varia ouvert et le retrait du point 9.11 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 avec ajournement du 9 et du 10 octobre et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Rapport financier au 30 septembre 2012
7. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
8. Rapports
 - 8.1 Aménagement, zonage et urbanisme
 - 8.2 Service d'incendie
 - 8.3 Directeur général
 - 8.4 Rapport du maire
 - 8.5 Rapport des conseillers
9. Résolutions
 - 9.1 Demandes d'appui financier
 - 9.2 Adoption des dépenses – octobre 2012
 - 9.3 Contrat de publicité – Communauté Chrétienne de Saint-Urbain-Premier
 - 9.4 Déneigement des terrains municipaux
 - 9.5 Terrain de balle – travaux de construction
 - 9.6 Nominations – inspecteur et directeur – émission des permis
 - 9.7 Nomination d'un représentant – Comité environnement - MRC de Beauharnois-Salaberry
 - 9.8 Autorisation – carte de crédit – Michel Morneau
 - 9.9 Permanence Messieurs Jean-François Brault et Sylvain Deschenes, pompiers
 - 9.10 OMH - approbation du budget 2012 révisé
 - 9.11 Retiré
 - 9.12 Demande d'appui – Intervention dans le cours d'eau – Branche 5H et partie de la branche 5G de la rivière Esturgeon
 - 9.13 Autorisation – modification – Pompe PP-4
 - 9.14 Demande d'appui – Intervention dans le cours d'eau – Branche 4 de la rivière Esturgeon
 - 9.15 Autorisation – travaux supplémentaires – rue de l'École
 - 9.16 Détecteur de gaz – espaces clos
 - 9.17 Joints à chaud
10. Avis de motion
 - 10.1
11. Varia
 - 11.1 *Clôture de protection amovible*
12. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er octobre 2012 avec ajournement du 9 et du 10 octobre et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012

12-11-199

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 avec ajournement du 9 et du 10 octobre 2012 selon les modifications suivantes :

- avec l'ajout au point 1 de la consultation publique, après les mots « employés municipaux », des mots suivants « visant le règlement 313-12, code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »;
- à l'ajournement du 9 octobre 2012, remplacer l'heure dans le texte suivant « N'ayant pas quorum à 19:00 », par « 21:00 »;

ADOPTÉ

12-11-200

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012 avec l'ajout au point 4, du texte suivant, après les mots « à procéder à l'appel d'offres » :

« avec ouverture des soumissions le 29 octobre à 10:00 ».

ADOPTÉ

4. Période de questions

Un citoyen a remarqué que l'entrepreneur préposé au recyclage dépose les bacs de recyclage trop près des routes et chemins. Ceci nuira aux activités de déneigement. Monsieur le maire Réjean Beaulieu indique qu'un suivi sera effectué en ce sens.

5. Correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

6. Rapport financier au 30 septembre 2012

Le directeur général dépose le rapport financier au 30 septembre 2012.

7. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Comme prévu à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire Réjean Beaulieu présente son rapport sur la situation financière de la municipalité. Celui-ci sera transmis à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. De plus, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est également déposée. Cette liste couvre la période allant du dépôt du précédent rapport du maire sur la situation financière de la municipalité jusqu'à aujourd'hui.

8. Rapports

8.1 Service d'incendie

Monsieur le maire indique qu'il y a eu les reprises d'examen de certains pompiers.

8.2 Aménagement, zonage et urbanisme

Le rapport de l'inspecteur est déposé.

8.3 Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

8.4 Maire

Monsieur le maire, Réjean Beaulieu, présente son rapport des activités depuis la dernière séance du conseil.

8.5 Conseillers

Les conseillers présentent les informations relativement aux comités ou aux secteurs d'activités dont ils sont responsables.

9. Résolutions

9.1 Demande d'appui financier

Il n'y a pas de demande d'appui financier à traiter

9.2 Adoption des dépenses – octobre 2012

12-11-201

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que les dépenses pour la période du 2 octobre 2012 au 5 novembre 2012, d'un montant total de 104 469,36 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

9.3 Contrat de publicité – Communauté Chrétienne de Saint-Urbain-Premier

CONSIDÉRANT le contrat de publicité avec la Communauté Chrétienne de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci vient à échéance pour l'année courante;

12-11-202

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De reconduire le contrat de publicité de la Communauté Chrétienne de Saint-Urbain-Premier pour la prochaine période de contrat pour l'an 2013 au montant de 200 \$.

ADOPTÉ

9.4 Déneigement des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des appels d'offres sur invitation à trois entrepreneurs pour le déneigement des stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des soumissions s'effectuait au plus tard le 29 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été déposée à l'ouverture des soumissions pour le déneigement de l'usine d'épuration des eaux usées et des postes de pompage (offre 2) par l'entreprise 2548-0476 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ferme Robert Thibault a remis une offre après l'ouverture des soumissions visant une entente contractuelle de gré à gré pour le déneigement des espaces municipaux, à la demande du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

12-11-203

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de M. Robert Thibault au tarif horaire de 150 \$ de l'heure pour effectuer le déneigement tel que spécifié au devis pour la soumission 1, espaces municipaux sans le terrain de l'usine d'épuration et les stations de pompage.

Que le devis de soumission fasse office de contrat entre les deux parties en tant que contrat gré à gré;

ADOPTÉ

12-11-204

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de Yannick Byette au tarif horaire de 130 \$ pour effectuer le déneigement tel que spécifié au devis pour la soumission 2, espaces municipaux comprenant uniquement le terrain de l'usine d'épuration et les stations de pompage.

Que le devis de soumission fasse office de contrat entre les deux parties en tant que contrat suite aux appels d'offres;

ADOPTÉ

9.5 Terrain de balle – travaux de construction

Il est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal ce point pour les raisons suivantes :

- le plus bas soumissionnaire dépasse amplement le budget estimé.
- la municipalité évaluera la ventilation des coûts aux bordereaux de la soumission.
- la municipalité n'a pas reçu officiellement l'autorisation finale du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II.

9.6 Nominations – inspecteur et directeur – émission des permis

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur actuel, Norman Sheehan, prend deux mois de vacances de la période s'étendant du 9 décembre 2012 au 2 février 2013

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Beauharnois-Salaberry met à la disposition de la municipalité un autre inspecteur et que la municipalité doit le désigner comme officier municipal pour accomplir les tâches requises par ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne compte pas sur la présence d'une personne 5 jours par semaine au poste d'inspecteur;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité qu'une personne-ressource puisse répondre aux questionnements de la population et émettre des permis et des certificats lorsque l'inspecteur de la MRC de Beauharnois-Salaberry n'est pas sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

12-11-205

Il est proposé par monsieur François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De nommer messieurs, Marc-André Gagnon employé de la MRC de Beauharnois-Salaberry et Michel Morneau directeur général au poste d'officier municipal chargé des tâches suivantes:

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
 - Personne désignée à la gestion des cours d'eau;
 - Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
 - Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines;
 - Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la LCM (clôtures et fossés de ligne et découverts);
 - Personne responsable de la répression des mauvaises herbes;
 - Personne responsable de la surveillance des chiens errants;
- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements municipaux suivants :

- Règlement sur les nuisances
- Règlement sur les animaux
- Règlement sur la construction des entrées privées
- Règlement sur le colportage
- Règlement sur les systèmes d'alarme
- Règlement sur les branchements à l'égout

ADOPTÉ

9.7 Nomination d'un représentant – Comité environnement - MRC de Beauharnois-Salaberry

12-11-206

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De nommer monsieur Michel Morneau directeur général comme représentant municipal comme membre du comité de l'environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry

ADOPTÉ

9.8 Autorisation – carte de crédit – Michel Morneau

12-11-207

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Que Monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général soit la personne mandatée dans le dossier de la municipalité chez Visa Desjardins concernant le compte de carte de crédit de la municipalité.

Qu'une carte de crédit supplémentaire soit demandée au nom de Monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général.

ADOPTÉ

9.9 Permanence Messieurs Jean-François Brault et Sylvain Deschenes, pompiers

CONSIDÉRANT

la fin de la période probatoire de 3 mois de messieurs Jean-François Brault et de Sylvain Deschenes;

CONSIDÉRANT

la recommandation verbale de Philippe Thibault, directeur des services incendies à cet effet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

12-11-208

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De confirmer la permanence à titre de pompier de messieurs Jean-François Brault et de Sylvain Deschenes.

ADOPTÉ

9.10 OMH - approbation du budget 2012 révisé

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

12-11-209

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter le budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier

ADOPTÉ

9.11 Point retiré

9.12 Demande d'appui – Intervention dans le cours d'eau – Branche 5H et partie de la branche 5G de la rivière Esturgeon

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la branche du cours d'eau est localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QU' une demande de travaux d'entretien des branches en question de la rivière Esturgeon a été faite par la compagnie Ferme Donald –Claudette Brosseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une inspection sommaire de la situation;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive de l'inspecteur Norman Sheehan en date du 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

12-11-210

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'appuyer la demande de la compagnie Ferme Donald –Claudette Brosseau concernant l'intervention requise dans le cours d'eau de la rivière Esturgeon – Branche 5H et partie de la branche 5G et de transmettre le dossier à la M.R.C. Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

9.13 Autorisation – modification – Pompe PP-4

- CONSIDÉRANT QU' une des deux pompes du poste de pompage bloque régulièrement;
- CONSIDÉRANT QUE ceci est occasionné par un amoncellement de tissus variés;
- CONSIDÉRANT QUE malgré l'envoi de communiqués aux résidents du secteur, la situation reste identique;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au changement d'un impulseur à la pompe 1;
- CONSIDÉRANT QUE la pose d'un impulseur à tourbillon dans l'année courante à réglé, jusqu'à aujourd'hui, ce problème d'obstruction à la pompe 1;

12-11-211

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser la modification de la pompe 2 afin d'y remplacer l'impulseur existant pour un impulseur à tourbillon au montant de 286 \$ plus le temps de réparation et les taxes

ADOPTÉ

9.14 Demande d'appui – Intervention dans le cours d'eau – Branche 4 de la rivière Esturgeon

- CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;
- CONSIDÉRANT QUE la branche du cours d'eau est localisée à la limite du territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Municipalité de Sainte-Martine;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière Esturgeon a été faite par monsieur Réjean Marcil;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une inspection sommaire de la situation;
- CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive de l'inspecteur Norman Sheehan en date du premier novembre 2012;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

12-11-212

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'appuyer la demande de monsieur Réjean Marcil concernant l'intervention dans la branche 4 du cours d'eau de la rivière Esturgeon et de transmettre le dossier à la M.R.C. Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

9.15 Autorisation – travaux supplémentaires – rue de l'École

CONSIDÉRANT QU' une rencontre de démarrage de chantier a eu lieu le 29 octobre avec l'entrepreneur et la firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont requises dont le retrait de l'article 1.3 du bordereau de travaux et l'ajout d'un nouveau regard-puisard avec les matériaux, la machinerie et le temps de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit tenir compte de la possibilité de canaliser le fossé au sud de la rue de l'École lors du passage de la ligne de desserte électrique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Services exp inc. à cet effet en date du premier novembre 2012;

12-11-213 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser la dépense supplémentaire de 2 006.23 \$ plus les taxes pour les frais supplémentaires – rue de l'École

ADOPTÉ

9.16 Détecteur de gaz – espaces clos

CONSIDÉRANT QUE le détecteur de gaz actuel a des problèmes de fonctionnalité;

CONSIDÉRANT QUE la cellule d'oxygène fut réparée et qu'elle est encore hors de fonction;

CONSIDÉRANT QU' il est requis de fournir un équipement en espace clos fonctionnel;

12-11-214 Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser l'achat du détecteur GazAlertMAX XT II avec pompe intégrée, pile (s) et chargeur au montant de 805.50 \$ plus les taxes et la livraison chez le fournisseur RG TECHNILAB.

ADOPTÉ

9.17 Joints à chaud

12-11-215 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser une dépense d'un montant d'au plus de 4 000 \$ plus les taxes à la compagnie Pavage G.G. pour la mise en place de scellant à chaud pour asphalte selon la soumission déposée le 3 septembre 2012 selon les taux y étant inscrits.

Que le devis de soumission fasse office de contrat entre les deux parties en tant que contrat gré à gré;

ADOPTÉ

10. Avis de motion

11. Varia

11.1 Clôture de protection amovible

12-11-216

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser l'achat de 10 clôtures amovibles neuves de type barricade pour contrôle de foule et les supports pour un montant d'environ 1 500 \$ plus les taxes chez le fournisseur au plus bas prix.

ADOPTÉ

12. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21:27.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, urbaniste,
Directeur général